



MAIRIE
DE
C A N L Y
60680

Canly, le 04 novembre 2014

ARRETE INTERDICTION PERMANENTE
DE STATIONNEMENT
n°2014/11

Téléphone : 03 44 83 97 72
Télécopie : 03 44 37 03 68

Le Maire de la Commune de Canly (Oise), Lionel GUIBON,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2 ;
Vu le Code de la route ;
Considérant qu'il y a lieu d'organiser le stationnement des véhicules dans la rue du Jeu d'Arc
en raison des difficultés de circulation et du manque de visibilité

ARRETE :

Article 1 : Le stationnement dans la rue du Jeu d'Arc comprise entre le n°15 et le n°21 est
interdit des deux côtés de la voie;

Article 2 : Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme
gênant au sens des dispositions du Code de la route ;

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le responsable de l'UTD de Lassigny.
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Estrées-Saint-Denis.



Le Maire
Lionel GUIBON